



# BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION/ RENOUVELLEMENT D'ADHESION OU DE DON ANNEE 2025

*à retourner **complété** et accompagné du règlement*

Association Départementale de Parents et amis de Personnes Handicapées mentales  
27, rue des Ailes – ZA n° 2 – 37210 PARCAY-MESLAY – Tél : 02 47 88 00 56 – Fax : 02 47 54 20 38 – www.adapei37.fr

## Renseignements concernant l'Adhérent ou le Donateur (l'adhésion ne concerne qu'une seule personne : M. ou Mme)

Civilité : ..... **Qualité de l'Adhérent ou du Donateur (1) :**  
Nom : .....  Père ou  Mère  
Prénom : .....  Frère ou  Sœur  
Situation familiale : .....  Parent (autre)  
Profession : .....  Tuteur parent  
Date de naissance : .....  Tuteur non parent  
Adresse : .....  Ami/Bienfaiteur  
Code Postal : ..... Ville : .....  Personne bénéficiaire en situation de handicap  
Adresse mail : .....  
Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : ..... (1) Plusieurs cases peuvent-être cochées

## Renseignements concernant la personne en situation de handicap (\*)

Nom – Prénom : ..... Date de naissance .....  
Etablissement(s) fréquenté(s) : .....  
En attente d'une place (préciser l'orientation) : .....

## Autres renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer (\*)

## Adhésion, renouvellement d'adhésion ou don

Je souhaite :

- adhérer à l'Association et en accepte les statuts et règlement intérieur (à disposition sur simple demande)
- renouveler mon adhésion auprès de l'Association
- faire un don à l'Association

Mon choix :

- adhérer ou renouveler mon adhésion d'un montant de **75** euros
- faire un don d'un montant de : .....

Je choisis le mode de règlement :

- chèque (à l'ordre de l'Adapei d'Indre-et-Loire)
- espèces
- virement sur compte : CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

CODE BANQUE      CODE GUICHET      N° COMPTE      CLE RIB  
19406                  37015                  37964441001                  41  
CODE IBAN : FR76 1940 6370 1537 9644 4100 141

Date : ..... Signature : .....

Le versement de cotisation annuelle de l'Adapei d'Indre-et-Loire ou d'un don, vous permet, le cas échéant, selon l'article 200 du Code Général des Impôts de bénéficier d'une réduction fiscale.

Nous vous précisons que le reçu fiscal qui sera établi le sera au nom du payeur.

(\*) Ces renseignements resteront strictement confidentiels.